

عَنْ كُرَيْبٍ قَالَ : هَلَكَ ابْنُ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ
عَنْهُمَا فَقَالَ لِي : يَا كُرَيْبُ ! قُمْ فَانْظُرْ هَلِ اجْتَمَعَ لِابْنِي
أَحَدٌ

فَقُلْتُ : نَعَمْ

فَقَالَ : وَيْحَكَ ! كَمْ تَرَاهُمْ ؟ أَرْبَعِينَ ؟

قُلْتُ : لَا بَلْ هُمْ أَكْثَرُ

قَالَ : فَاخْرُجُوا بِابْنِي فَأَشْهَدُ لَسَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ
عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ : مَا مِنْ أَرْبَعِينَ مِنْ مُؤْمِنٍ يَشْفَعُونَ لِمُؤْمِنٍ
إِلَّا شَفَعَهُمُ اللَّهُ

D'après Kourayb : Un des fils de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) est mort alors il m'a dit: Ô Kourayb! Lève toi et va voir si il y a un rassemblement pour mon fils. J'ai dit: Oui.

Il a dit: Malheur à toi! (1) Tu vois qu'ils sont combien? (2) Quarante?

J'ai dit: Non, ils sont plus nombreux.

Il a dit: Alors faites sortir mon fils (3) car j'atteste que j'ai certes entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire: « Il n'y a pas quarante personnes parmi les croyants qui intercèdent (4) pour un croyant sans que Allah ne les fasse intercéder (5) ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1489 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja (Cheikh Albani)